



# Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Novembre 2014

## Le choc de simplification : 50 nouvelles mesures pour les entreprises

Le choc de simplification accompli depuis 18 mois est considérable. Il a permis de réaliser 2,4 Md€ d'économies. Ce choc de simplification se poursuit : 50 nouvelles mesures ont été annoncées jeudi 30 octobre, pour faciliter la construction, faciliter l'embauche, faciliter la vie quotidienne des entreprises. D'ici 2016, ce sont 11 Md€ qui doivent ainsi être économisés dont «60 %» pour les entreprises. La simplification, c'est un enjeu de compétitivité, d'efficacité pour l'administration, de participation des citoyens.

Ce choc de simplification se poursuit avec la présentation de 50 nouvelles mesures de simplification pour les entreprises :

### ➔ Pour faciliter la relance de la construction.

Pour le gouvernement c'est une priorité majeure car une partie de la croissance se trouve dans la construction et le bâtiment. 347 000 entreprises du BTP sont concernées. Parmi les mesures:

- D'ici fin 2015, le nombre de démarches pour l'obtention d'un permis de construire sera réduit, pour ramener les délais de délivrance à 5 mois maximum;
- Les études d'impact et les évaluations environnementales seront mutualisées ;
- Une procédure unique d'autorisation de travaux à proximité des monuments historiques sera mise en place, contre plus d'une douzaine aujourd'hui.

### ➔ Pour faciliter l'embauche. Parmi les principales mesures:

- La législation sur la médecine du travail sera modernisée en 2015. Aujourd'hui, la visite médicale à l'embauche, pourtant obligatoire, n'est réalisée que dans 15% des cas. Elle deviendra obligatoire seulement pour certains métiers difficiles.
- Les conditions d'emploi des apprentis travaillant sur des machines dangereuses seront simplifiées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. L'embauche des apprentis effectuant des travaux en hauteur sera facilitée.
- La procédure des prud'hommes sera réformée au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, pour raccourcir les délais de jugement et favoriser la conciliation.

### ➔ Pour faciliter la vie quotidienne des entreprises. Parmi les mesures:

- Les principales déclarations fiscales seront regroupées pour permettre aux entreprises de remplir simultanément les déclarations se rapportant au même exercice comptable.
- L'ensemble des formulaires administratifs pourront être réalisés en ligne d'ici 2016;
- Une carte d'identité électronique permettra aux entreprises de simplifier et d'accélérer leurs échanges avec l'administration et les autres acteurs économiques.

>> En savoir plus : Dossier de presse des 50 nouvelles mesures proposées ([à consulter ici](#))

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95  
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ [lbelot@assemblee-nationale.fr](mailto:lbelot@assemblee-nationale.fr)  
f [www.facebook.com/belot.luc.9](http://www.facebook.com/belot.luc.9)

t [www.twitter.com/lucbelot](http://www.twitter.com/lucbelot)

[www.lucbelot.net](http://www.lucbelot.net)